

A RETENIR CETTE SEMAINE

Phénologie : débourrement proche en secteurs précoces _____ p 1

Mange-bourgeons : premiers dégâts observés _____ p 2

Mildiou : Le suivi biologique au laboratoire a débuté _____ p 2

Tordeuses : Chantiers de pose « confusion sexuelle » _____ p 3



STADES PHENOLOGIQUES



Bourgeon au stade 05

« débourrement »

La végétation a commencé à évoluer depuis plusieurs semaines. Toutefois, le net coup de froid observé depuis le milieu de semaine dernière a contribué à freiner le développement de la végétation.

Comme chaque année, une hétérogénéité est remarquée entre cépages et entre régions.

La plupart des parcelles oscillent actuellement entre le stade 03 « bourgeon dans le coton » et le stade 05 « débourrement-pointe verte ». Les parcelles les plus précoces de chardonnay frôlent le stade 06 « éclatement du bourgeon », alors que d'autres stagnent encore au stade 02 « gonflement du bourgeon » (meunier).

Il est encore trop tôt pour chiffrer la précocité de cette campagne (date moyenne décennale pour le débourrement : 13 avril), d'autant que les gelées de ces derniers jours ont pu impacter les bourgeons. Cela sera plus facile à apprécier une fois le débournement effectif pour tous les cépages.



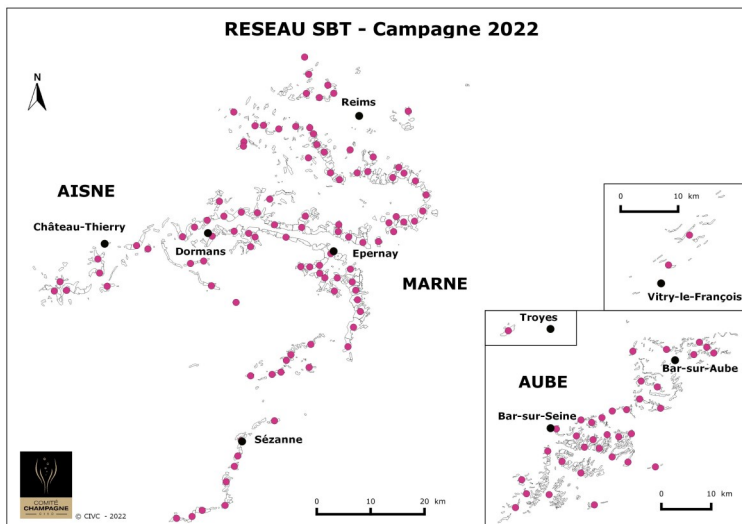
RESEAU DE SURVEILLANCE

En 2022, le réseau de surveillance biologique du territoire comprend 140 parcelles, réparties sur l'ensemble de l'AOC Champagne.

L'ensemble des acteurs régionaux (services techniques, chambres d'agriculture, conseillers privés, distributeurs...) sont impliqués dans ce dispositif : réalisation d'observations parcellaires et partage de la situation au vignoble et de l'analyse du risque.

Le BSV Vigne, rédigé chaque semaine pendant la campagne, a pour objectif de mettre à disposition des viticulteurs et des conseillers, les éléments nécessaires au raisonnement des pratiques phytosanitaires. C'est un support reprenant la description de la situation sanitaire au vignoble et l'analyse de risque que en découle.

Pour les viticulteurs, ce bulletin est un outil d'aide pour la gestion de la protection de leur vignoble. Pour les organismes techniques, les messages BSV sont une des bases utilisées pour l'établissement de leurs conseils et prescriptions d'utilisations des produits phytosanitaires, ces recommandations techniques restant de la responsabilité des préconisateurs et des distributeurs.



MANGE BOURGEONS

1. Situation

Les observations parcellaires effectuées par les partenaires du réseau de surveillance biologique du territoire reprennent cette semaine.

Les premiers dégâts ont été observés fin mars. Il est encore trop tôt pour faire un état des lieux de la situation au vignoble.

2. Seuil de risque

Le seuil d'intervention correspond à un niveau d'attaque constaté supérieur à 15 % des ceps présentant au moins 1 bourgeon évidé.

3. Analyse du risque

La phase de sensibilité aux mange-bourgeons s'étale du stade 02 "bourgeon dans le coton" au stade 06 "éclatement du bourgeon".

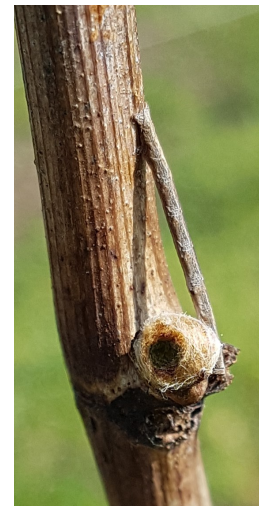
Après une phase de stagnation de la phénologie liée aux températures très fraîches, les prévisions météorologiques annoncent des températures en hausse, ce qui devrait activer le développement de la végétation et donc limiter la période d'exposition des bourgeons.

Maintenir la surveillance sur les parcelles. Réaliser une observation sur 100 ceps (20 séries de 5 ceps), pris au hasard à l'intérieur de la parcelle afin de s'affranchir des ceps de bordures plus exposés.

Cibler en priorité les parcelles à antériorité de dégâts les campagnes précédentes. Tenir compte de l'évolution de la phénologie pour ajuster le risque parcellaire.



Chenille de noctuelle



Chenille de boarmie



SUIVI BIOLOGIQUE DU MILDIOU

1. Situation

Le suivi biologique a débuté il y a 2 semaines. Il consiste en un suivi, en conditions contrôlées (échantillons placés en étuve et conservés à 20 °C), du temps mis pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver". La maturité des œufs est susceptible d'être acquise au vignoble quand les premières germinations sont observées en moins de 24 h d'incubation au laboratoire.

Actuellement, il faut encore 6 jours en conditions contrôlées pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver" (source Comité Champagne).

2. Analyse du risque

Le suivi au laboratoire indique que la maturité des œufs n'est pas encore acquise en conditions contrôlées. On peut considérer comme nul le risque qu'elle soit acquise au vignoble. A suivre ...



TORDEUSES DE LA GRAPPE

Chantiers de pose « confusion sexuelle »

Les informations sur les chantiers de pose 2022 sont disponibles auprès des coordinateurs des différentes communes concernées ou sur l'extranet interprofessionnel du Comité Champagne.

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Champagne Charles Collin – Champagne Chassenay d'Arce – Champagne Veuve Cliquot Ponsardin – Champagne Vranken Pommery – Comité Champagne – Compas – CSGV – CVC Nicolas Feuillatte – GDV Aube – GDV Marne – GEDV Aisne – Chambre d'Agriculture de la Marne – Magister – Novagrain – Ets Ritard – Stahl – Union Aube – Union Champagne – Viti-Concept – Vinelyss.

Rédaction et animation : Alexandra BONOMEELLI – Comité Champagne – 03.26.51.50.62 – alexandra.bonomelli@civc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Flavie PETITDEMANGE flavie.petitdemange@grandest.chambagri.fr



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".